

## TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS



4 participants minimum



7h



Châlons en Champagne,  
Vatry,  
Reims,  
Charleville-Mézières,  
Troyes,  
Chaumont,  
Saint-Dizier,  
Romilly-sur-Seine.



Inter-entreprise :  
200€ HT / personne

Intra-entreprise :  
Tarif groupe  
Maximum 10 personnes  
900€ HT



[commercial@almea-formations.fr](mailto:commercial@almea-formations.fr)

### MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

- Quizz, étude de cas
- Evaluation de fin de formation
- Attestation de formation délivrée par Alméa

En tant qu'employeur, former vos opérateurs au travail en hauteur est obligatoire selon l'exigence du Code du travail (Art. 423-106). Vos collaborateurs ont l'obligation de participer à une formation travail en hauteur dès lors qu'ils portent des EPI contre les chutes.

### OBJECTIFS :

- Diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liées aux activités physiques
- Appréhender les règles générales de sécurité applicables lors de travaux en hauteur
- Identifier les différents équipements de protection individuelle antichute
- Savoir identifier et évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protections appropriées
- Maîtriser les techniques relatives à l'utilisation du harnais de sécurité et des systèmes antichute
- Acquérir les pratiques de vérification et d'entretien du matériel

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Formation en présentiel
- Utilisation et port du harnais
- Supports audiovisuels, animation de groupe, remise de documents